



LIGUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU VOLONTARIAT

Pour notre avenir et la reconnaissance de nos engagements.

Vous avez reçu, cette semaine, à votre domicile, le courrier de la Préfecture vous invitant à participer à l'élection des membres du CCDSPV et de la CATSIS.

Vous avez désormais le choix entre trois listes pour vous représenter auprès de ces instances : la coordination des SPV (liste sortante), une liste sous l'égide de l'UD et la LDV33.

Les mots-clés qui devraient vous aider à déterminer votre choix :

Expérience. Parmi les candidats de la liste LDV33, vous avez :

- La connaissance des instances et des membres du Conseil d'Administration.
- La compréhension de la réglementation et des rouages du SDIS.
- Quelques élus sortants **connus et reconnus pour leurs qualités**
- Une ancienneté moyenne des membres de la liste supérieure à 10 ans.

Représentation. Une liste de rassemblement doit pouvoir **écouter** et **comprendre** tous les SPV qu'ils soient dans un CPI ou dans un CSP, dans un CS mixte avec une forte proportion de SPP ou dans un CIS uniquement composé de SPV.

La liste LDV33 répond à ces exigences avec :

- 22 candidats issus de 15 centres différents (seulement 2 représentants par centre).
- **Pour vous le prouver, nous n'hésitons pas à inscrire le nom du centre d'affectation plutôt que le Groupement.**

Volonté.

- d'**œuvrer** pour des **intérêts collectifs** et non pas individuels.
- de **respecter** et de faire respecter la réglementation, le règlement opérationnel et le règlement intérieur.
- de **débattre**, de **contester** et de **proposer** dans le cadre de l'amélioration continue.

Information.

- Doit-on attendre les élections pour en recevoir ? C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de **créer un site Internet** avec des bulletins d'informations, des comptes-rendus, des liens vers la réglementation et un forum de discussion.
- Vacations : Où est le scoop ? Tous les ans, lors de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, le taux des vacances SPV est également revalorisé et la publication au journal officiel prend du temps. D'ailleurs, en 2007, nous avons reçu le mois de février (mois de l'augmentation) en mai (mais là pas de fax de contestation). De plus, tous les chefs de centre sont au courant depuis plus d'un mois. Mieux vaut travailler sur ce manque de communication...

Prochaine revalorisation en octobre 2008 donc du retard à anticiper !